



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance – Cas d'usage

v1.1 – 25/08/2021

Sommaire

[1. Je fais une recherche par mots clés sur toutes les bases](#)

[2. Je fais une recherche sur un seul fonds](#)

[3. Je veux trier les résultats obtenus](#)

[4. Je cherche un texte de loi, une ordonnance, un décret...](#)

[5. Je recherche un JO à une date précise](#)

[6. Je souhaite naviguer d'un texte à l'autre au sein d'un même JO](#)

[7. J'ai besoin des tables annuelles pour une recherche précise](#)

[8. Je cherche une mesure nominative](#)

[9. Je cherche un code](#)

[10. Je cherche un article \(de code, d'une loi, d'un décret...\)](#)

[11. Je veux m'assurer que mon texte est bien celui en vigueur à la date de consultation](#)

[12. Je cherche une version d'un texte](#)

[13. Je cherche une version d'un article](#)

[14. Je compare deux versions d'un article](#)

[15. Je masque les articles abrogés](#)

[16. J'ai besoin de télécharger un code, un texte du JO ou une convention collective](#)

[17. Je cherche un pourvoi ou une décision par son numéro](#)

[18. Je cherche une décision dans le fonds de jurisprudence judiciaire](#)

[19. Je cherche à partir d'un numéro d'article de code incomplet dans la jurisprudence](#)

[20. Je cherche une convention collective par titre et/ou IDCC](#)

[21. Je cherche une convention collective ou un accord non en vigueur](#)

[22. Je cherche un accord d'entreprise dont je connais l'APE](#)

[23. Je cherche à partir d'un terme incomplet](#)

[24. J'ai besoin de surligner les éléments recherchés dans les textes](#)

[25. Je cherche une table de concordance](#)

[26. Je cherche les échéanciers des décrets d'application](#)

[27. Je cherche les dossiers législatifs](#)

[28. Je cherche une directive et les mesures de transposition qui lui sont attachées](#)

[29. Je cherche un texte européen ou international](#)

[30. Je recherche le guide de légistique](#)

[31. Je cherche à m'abonner ou me désabonner ou à modifier mon adresse d'abonnement de la réception du sommaire du JORF](#)

[32. J'ai besoin de faire une recherche en utilisant les opérateurs ET/OU \(1/2\)](#)

[33. Je souhaite partager un résultat de recherche](#)

[34. J'ai besoin de récupérer le contenu](#)

[35. J'utilise les raccourcis pour faire une recherche par date](#)

1. Je fais une recherche par mots clés sur toutes les bases

J'utilise la barre de recherche générale et je saisis mes mots clés ou ma référence



- > La suggestion me propose directement quelques textes correspondant à mes critères de recherche ;
- > La suggestion (sous la barre de recherche) me propose le texte recherché, je clique et y accède directement ;
- > En cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »), j'affiche l'ensemble des résultats.



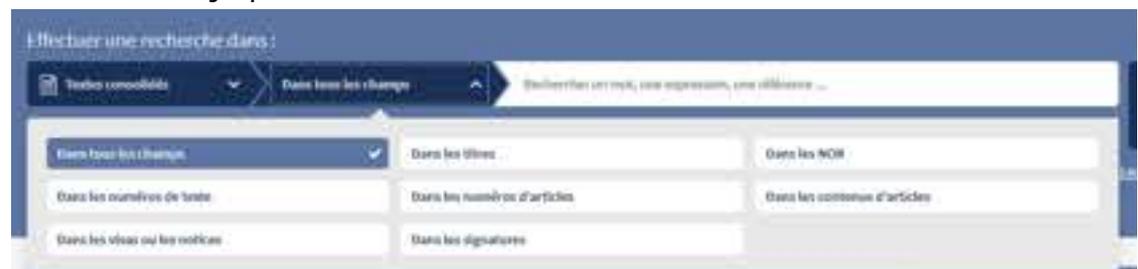
La recherche s'effectue sur l'ensemble des mots saisis : tous les textes contenant tous ces mots, quelle que soit leur proximité seront ainsi proposés.

2. Je fais une recherche sur un seul fonds



Je peux sélectionner un fonds, et par la suite d'autres critères en choisissant par exemple un champ où rechercher.

Exemple, pour le fonds « Textes consolidés », je peux rechercher en choisissant : contenu des articles, titres, etc.



3. Je veux trier les résultats obtenus

> L'option de tri est disponible dans les résultats de recherche uniquement lorsqu'on se trouve sur un fonds documentaire spécifique, la recherche globale ne le permet pas, les types de date n'étant pas communs à tous les fonds.

> L'option est présente en haut du résultat de recherche



4. Je cherche un texte de loi, une ordonnance, un décret...

- > Dans la barre de recherche, je saisis le numéro du texte (Exemple : 88-386).
 - La suggestion me propose le texte recherché, je clique,
 - ou je lance la recherche en cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »), le résultat de recherche me donne le texte et l'ensemble des textes qui le citent.



En saisissant le type de texte recherché (loi, décret...), mes résultats de recherche seront plus précis.
Exemple : décret 88-386

5. Je recherche un JO à une date précise



> Pour rechercher un JO à une date précise depuis la page d'accueil, je vais sur l'encart « **Rechercher un JORF par date ou par période de publication** » et ensuite, deux solutions :

- Je saisis manuellement la date qui m'intéresse en cliquant sur « JJ/MM/AAAA »
- Ou je clique sur le calendrier 📅 et je sélectionne sur la date qui m'intéresse.

> Je peux également faire cette recherche en allant sur la page du sommaire du Journal officiel (Publication officielle > Journal officiel) et indiquer la date dans les champs présents dans la colonne de gauche.



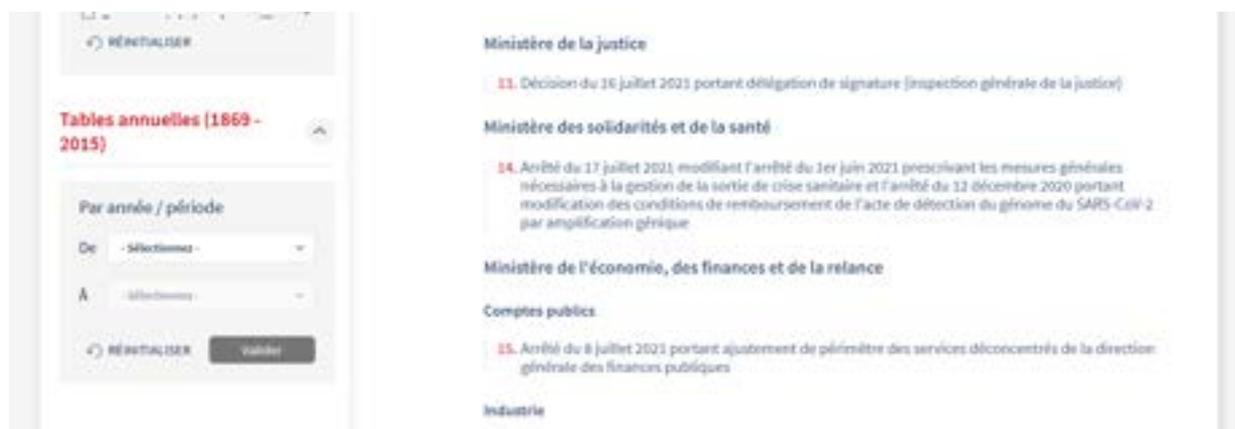
Astuce pour remplir le calendrier rapidement : voir cas d'usage n° 33

6. Je souhaite naviguer d'un texte à l'autre au sein du même JO

> Après avoir sélectionné un texte depuis un sommaire de JO, pour naviguer d'un texte à l'autre, il me suffit de cliquer sur le bouton « **texte précédent** » ou « **texte suivant** » situé en haut de la page, comme ceci.

The screenshot displays the Legifrance interface for a specific text. At the top, a navigation bar contains several buttons: 'Retour au Sommaire du JO', 'Texte précédent', and 'Texte suivant'. The 'Texte précédent' and 'Texte suivant' buttons are highlighted with a red rectangular box. To the right of these buttons are icons for 'IMPRIMER' and 'COPIER LE TEXTE'. Below the navigation bar, the main content area features the title of the text: 'Arrêté du 6 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 17 mai 2021 relatif à l'ouverture, dans les régions Hauts-de-France, Pays de la Loire, Occitanie, Normandie et La Réunion, du pilote de la plateforme DEMAT@MIANTE relative à la transmission dématérialisée des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage d'amiante'. Below the title, the NOR (NOR : MTRT2120935A) and ELI (ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/7/6/MTRT2120935A/jo/texte/JORF_n°0157_du_8_juillet_2021) are provided. A dark blue button on the right side of the page offers a download option: 'Extrait du Journal officiel électronique authentifié PDF - 201,3 Ko'. Below the text, there is a search bar with the placeholder text 'Rechercher dans le texte...' and a 'Reinitialiser' link. At the bottom, the 'ChronoLégi' footer is visible, showing the current date as '08/07/2021' and a search icon.

7. J'ai besoin des tables annuelles pour une recherche précise



> Légifrance dispose des tables annuelles datées entre 1869 et 2015. Pour y accéder, via le menu je vais dans « **Publications officielles** » puis « **Journal officiel** » : le JO du jour apparaît par défaut. Pour consulter les tables annuelles, je descends dans la colonne de filtres à gauche jusqu'à « **Tables annuelles (1869-2015)** ».

8. Je cherche une mesure nominative

> Dans la barre de recherche, je saisis le nom de la personne recherchée (Exemple : Jacques Martin)

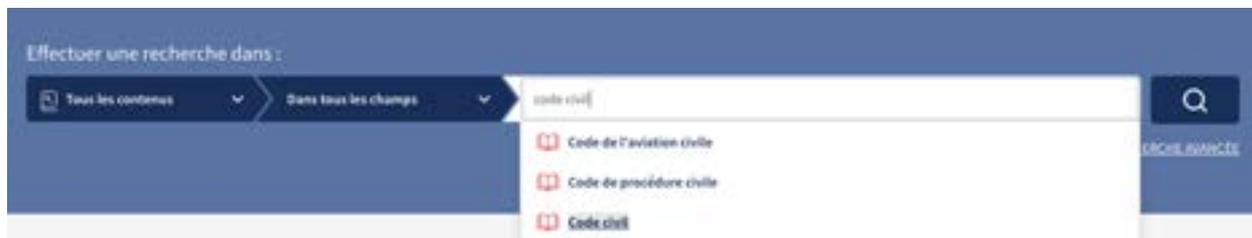


- La recherche s'effectue sur **tous** les mots et remontera tous les textes comportant Jacques et Martin. Pour rechercher cette expression exacte, il faut la mettre entre guillemets « Jacques Martin ».

	<p>Je peux aussi faire cette recherche en « recherche avancée » .</p> <p>Par exemple, si je veux trouver toutes les mesures nominatives écrites sous la forme: prénom/nom ou nom/prénom ou encore nom/(prénom), je peux saisir en recherche avancée les critères suivants :</p> <p>Dans le fonds Journal officiel / Dans tous les champs Je cherche nom et prénom / Choisir tous les mots / « proximité 3 » (la proximité est le nombre de mots qui séparent 2 mots recherchés)</p> <p>Ne sont pas pris en compte les espaces, la ponctuation...</p> <p>N.B. : Cette recherche est impossible dans les informations nominatives dont l'accès est protégé (naturalisation, changement de nom...).</p>
---	---

9. Je cherche un code

- > Dans la barre de recherche, je saisis le nom du code (Exemple : code civil)
 - La suggestion propose le code recherché, je clique sur la suggestion et j'arrive directement sur le sommaire du code,
 - ou je lance la recherche en cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »), j'ai **tous les textes** qui citent le terme recherché,
 - ou je passe par la navigation pour accéder à la liste de codes :
Droit national en vigueur > Codes



Je peux également utiliser l'acronyme du code, en majuscules, pour effectuer ma recherche.

Exemple : **CGI** pour code général des impôts, **CRPA** pour code des relations du public avec les administrations...

10. Je cherche un article (de code, d'une loi, d'un décret...)

> Dans la barre de recherche, je saisis le numéro d'article avec le nom du code, de la loi, du décret... (Exemple : 1242 code civil)

- Si la suggestion propose l'article, je clique sur la suggestion. J'accède alors à l'article recherché dans son contexte. Je peux ensuite cliquer une nouvelle fois sur l'article pour le lire de façon unitaire ;
- Si toutefois la suggestion ne proposait pas l'article, je valide avec la loupe (ou en faisant « Entrée ») pour afficher les résultats de recherche.



Un article peut être recherché avec différentes syntaxes.

Ex. : L. 111-1 = L111-1 = L 111-1 = L.111-1 = l. 111-1 = l111-1 = l 111-1 = l.111-1

11. Je veux m'assurer que mon texte est bien celui en vigueur à la date de consultation

> Je sélectionne le bouton « **aujourd'hui** » pour accéder à la version en vigueur du texte ou de l'article à la date du jour.

Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021 relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master
NOR : ESRS212953D
LI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/8/13/ESRS212953D/jo/texte>
Adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/8/13/ESRS212953D/jo/texte>
JOUE n°1388 du 11 août 2021
Texte n° 22

Extrait du Journal officiel
électronique authentifié
PDF - 252,7 Ko

Rechercher dans le texte...

ChronoLégi

Version à la date : **aujourd'hui** du 13/08/2021

voir les modifications dans le temps

Version initiale

Publics concernés : étudiants, titulaires du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute et universités.
Objet : accord du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute à la fois des diplômés conférant le grade de master.
Sujet en vigueur : le texte en vigueur le lendemain de sa publication.
Notes : le présent module est issu de la loi n° 2018-102 du 12 août 2018 de l'éducation afin de confier le grade universitaire de master aux titulaires du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute à l'issue de l'année de formation 2020-2021.
Références : le décret, ainsi que le code de l'éducation ou le module, dans sa dernière issue de mise à jour, peuvent être consultés sur le site [Legifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/>).

Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021 relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master
NOR : ESRS212953D
LI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/8/13/ESRS212953D/jo/texte>
JOUE n°1388 du 11 août 2021
Texte n° 22

Extrait du Journal officiel
électronique authentifié
PDF - 252,7 Ko

Rechercher dans le texte...

ChronoLégi

Version à la date : **aujourd'hui** du 17/08/2021

voir les modifications dans le temps

Version en vigueur au 17 août 2021

Le Premier ministre,
Sur le rapport du directeur des ressources et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 436-66 et D. 436-69-1 ;
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 4321-18-12, 4321-21 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 juillet 2021,
Statue :

12. Je cherche une version d'un texte

Légifrance propose l'outil ChronoLégi permettant de connaître toutes les versions d'un texte ou d'un article.

- > Je souhaite connaître l'état d'un texte ou d'une partie d'un texte à une date donnée.
- J'utilise le calendrier dans le bloc bleu à droite ;
 - Je saisis une date dans le bloc ChronoLégi ;
 - Je clique sur « Voir les modifications dans le temps » et je sélectionne la version.



13. Je cherche une version d'article

> Je souhaite voir les différentes versions d'un article.

- Je clique sur l'onglet « version » présent en bas de chaque article ;
- Je clique sur le lien en rouge de la version pour être redirigé vers celle-ci.

* Article 1 [Modifié par Ordonnance n°2004-144 du 20 février 2004 - art. 1 \(OJORF 21 février 2004 en vigueur le 1er juin 2004\)](#)

Les lois et, lorsqu'elles sont publiées au Journal officiel de la République française, les actes administratifs entrent en vigueur à la date qu'ils fixent ou, à défaut, le lendemain de leur publication. Toutefois, l'entrée en vigueur de celles de leurs dispositions dont l'exécution nécessite des mesures d'application est reportée à la date d'entrée en vigueur de ces mesures.

En cas d'urgence, entrent en vigueur dès leur publication les lois dont le décret de promulgation le prescrit et les actes administratifs pour lesquels le Gouvernement l'ordonne par une disposition spéciale.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux actes individuels.

Versions - Liens relatifs -

Article 1 du code civil Comparer



2004 - 1 version

Version en vigueur depuis le 01 juin 2004

- Modifié par Ordonnance n°2004-144 du 20 février 2004 - art. 1 (OJORF 21 février 2004 en vigueur le 1er juin 2004)
- Modifié par un texte d'une portée générale

1803 - 1 version

14. Je compare deux versions d'un article

> En cliquant sur le bouton « Comparer », en haut à droite de l'onglet « version » présent sous l'article, je peux comparer n'importe quelle version d'un même article depuis sa création jusqu'à une version future.

Modifications de l'article 21-2

Version en vigueur du 27 novembre 2003 au 27 juillet 2011

Version en vigueur à partir du 18 juin 2011

L'étranger ou apatride qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de deux ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie tant affective que matérielle n'ait pas cessé entre les époux et que le conjoint français ait conservé sa nationalité. Le conjoint étranger doit en outre justifier d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française.

La durée de communauté de vie est portée à trois ans lorsque l'étranger, au moment de sa déclaration, ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue pendant au moins un an en France à compter du mariage.

La déclaration est faite dans les conditions prévues aux articles 20 et suivants. Par dérogation aux dispositions de l'article 20-1, elle est enregistrée par le ministre chargé des naturalisations.

L'étranger ou apatride qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de quatre ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française par déclaration à condition qu'à la date de cette déclaration la communauté de vie tant affective que matérielle n'ait pas cessé entre les époux depuis le mariage et que le conjoint français ait conservé sa nationalité.

Le délai de communauté de vie est porté à cinq ans lorsque l'étranger, au moment de la déclaration, soit ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue et régulière pendant au moins trois ans en France à compter du mariage, soit n'est pas en mesure d'apporter la preuve que son conjoint français a été inscrit pendant la durée de leur communauté de vie à l'étranger au registre des Français établis hors de France. En outre, le mariage célébré à l'étranger doit avoir fait l'objet d'une inscription préalable sur les registres de l'état civil français.

Le conjoint étranger doit également justifier d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française, dont le niveau et les modalités d'évaluation sont fixés par décret en Conseil d'État.

 En rouge : les suppressions

 En vert : les ajouts

 En orange : les modifications

 À tout moment, je peux sélectionner une autre version de l'article correspondant à une autre période en utilisant les listes déroulantes présentes au-dessus de l'article.

15. Je souhaite masquer les articles abrogés

> Lors de la consultation des codes ou des textes consolidés, il est possible de sélectionner la case à cocher « Masquer les articles et les sections abrogés », elle se trouve au dessus du sommaire.



Version en vigueur au 25 août 2021

Masquer les articles et les sections abrogés

Code de l'artisanat

Titre II : Des chambres de métiers et de l'artisanat (Articles 5 à 29)
Article 5

Chapitre I : Institution et organisation. (Articles 5-3 à 17)

Naviguer dans le sommaire du code

16. J'ai besoin de télécharger un code, un texte du JO ou une convention collective

- Dans le fonds dédié des codes ou des conventions collectives, je clique sur l'icône  située à droite du titre du code ou de l'IDCC de la convention collective

Codes (Navigation : Droit national en vigueur > Codes)

Code de l'action sociale et des familles | Vigueur

Version au 31 mai 2021. En vigueur depuis le 23 décembre 2000.

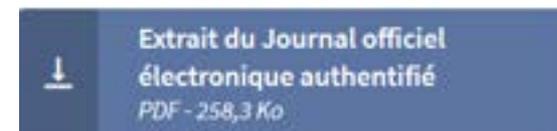


Conventions collectives (Navigation : Droit national en vigueur > Accords collectifs > Accords de branches et conventions collectives)

> **Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988** | Vigueur - étendu

IDCC
1516 

- Pour un texte publié au Journal officiel, je clique sur l'encart situé juste en dessous de l'intitulé du texte



17. Je cherche un pourvoi ou une décision par son numéro

> Dans la barre de recherche, je saisis le numéro de pourvoi ou de décision (exemple : 223074).

- La suggestion me propose la jurisprudence, je clique,
- ou je lance la recherche en cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »).



	Il n'est pas nécessaire de saisir le tiret « - » ou le point « . » du numéro de pourvoi pour que la recherche fonctionne (toutefois la suggestion ne s'active que pour une saisie avec tiret et point).
	La recherche fonctionne également avec : <ul style="list-style-type: none">- les numéros de RG [Répertoire général] (exemple : 18/00021H),- les numéros de CE [Conseil d'état] (exemple : 443327),- les numéros de CAA [Cour administrative d'appel] (exemple : 19DA00877).

18. Je cherche une décision dans le fonds de jurisprudence judiciaire

- > Je sélectionne le fonds « jurisprudence judiciaire ».
 - Je saisis ma recherche et je lance la recherche en cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »). (Exemple : mariage)

Effectuer une recherche dans :

Jurisprudence judiciaire

Dans tous les champs

mariage

Dans tous les champs

Dans les titres

Dans les numéros d'affaires

Dans les abstraits

Dans les contenus des textes

RECHERCHE AVANCÉE

Cour de cassation

Publication au bulletin

Décisions publiées au bulletin (238424)

Décisions non publiées au bulletin (356797)

↺ RÉINITIALISER



La colonne de gauche du résultat de recherche me permet de filtrer sur le type de juridiction. S'agissant de la Cour de cassation, je peux filtrer pour afficher uniquement les décisions publiées au bulletin.

19. Je cherche à partir d'un numéro d'article de code incomplet dans la jurisprudence

- > Je sélectionne le fonds « Jurisprudence judiciaire » et le champ « Dans le contenu des textes »
 - Je saisis une partie du numéro d'article (Exemple : ?214-227)



Résultat de recherche

Il est possible d'accoler le nom du code pour être plus précis :

Exemple :

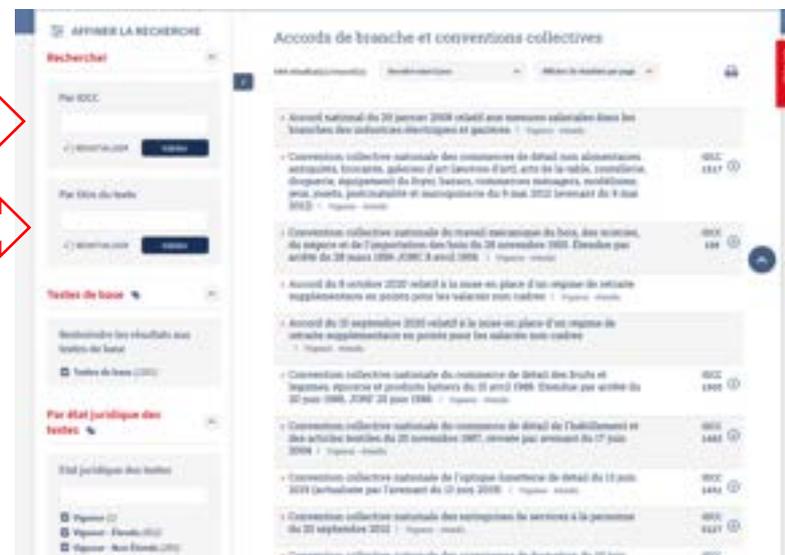
?137-2 code de la consommation
OU
?137-* code de la consommation

20. Je cherche une convention collective par titre et/ou IDCC

> En plus de la recherche générale, pour rechercher une convention collective, il est possible de se rendre dans le fonds dédié : « **Droit national en vigueur** », puis « **Accords collectifs** » et « **Accords de branche et conventions collectives** »



> Il est possible de rechercher une convention en utilisant la colonne de filtres et notamment l'**IDCC** ou le **titre** de la convention.



 Pour sélectionner uniquement la convention collective recherchée et non l'ensemble des textes attachés, je coche la case « **texte de base** »

21. Je cherche une convention collective ou un accord non en vigueur

> Pour rechercher un accord non en vigueur, je me positionne dans le fonds dédié aux accords de branche et conventions collectives (comme expliqué précédemment) et je sélectionne, dans les filtres à gauche, l'onglet « **Par état juridique des textes** ». Il me suffit alors de cliquer sur les états qui m'intéressent (ex. « **remplacé** », « **modifié** », « **périmé** » et « **abrogé** »).

Les résultats s'en trouveront modifiés automatiquement en conséquence sur la partie droite de l'écran.

The screenshot shows the Légifrance website interface. The search results are filtered to show 'Accords de branche et conventions collectives'. On the left side, there are several filter sections: 'Rechercher' (with a search bar), 'Par DDC' (with a dropdown menu), 'Par titre du texte' (with a dropdown menu), 'Textes de base' (with a dropdown menu), and 'Par état juridique des textes' (with a dropdown menu). A red arrow points to the 'Par état juridique des textes' filter. The main content area displays a list of search results, each with a title, date, and a small icon indicating its status.

Titre	Date	Statut
Convention collective nationale de l'opique (secteur de détail) du 2 juin 1986. Étendue par arrêté du 13 octobre 1986 JORF 14 décembre 1986.	1986	1402
Convention collective nationale des entreprises de commerce, de vente et de commerce intracommercial et d'importation-exportation du 18 décembre 1952. Étendue par arrêté du 19 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 certifié JORF 22 novembre 1955.	1952	45
Convention collective nationale des entreprises de commerce et de commerce importation-exportation de l'industrie métallurgique du 28 décembre 1952. Étendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 certifié JORF 22 novembre 1955.	1952	46
Convention collective nationale des activités du décret du 11 mai 2000. Étendue par arrêté du 8 juillet 2001 JORF 17 juillet 2001.	1990	1149
Convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des triangles du 27 février 1969 remise à jour par accord du 4 novembre 1988. Étendue par arrêté du 26 décembre 1975 JORF 14 janvier 1976.	1920	1558
Convention collective nationale des laboratoires d'analyses médicales 4014 hospitaliers du 2 février 1978.	1900	948
Convention collective nationale du personnel des agences générales d'assurances du 2 juin 2001. Étendue par arrêté du 6 décembre 2002 JORF 18 décembre 2002.	1900	2308
Accord du 12 octobre 2005 relatif à l'épargne salariale.		
Accord du 21 octobre 2004 relatif au développement de l'alternance.		
Accord du 20 septembre 2014 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.		
Convention collective nationale du personnel des services intermunicipaux de collecte de déchets du 20 juillet 1978. Étendue par arrêté du 18 octobre 1978 JORF 25 octobre 1978.	1900	987
Convention collective interprofessionnelle des commerces de quincaillerie, drogueries industrielles, feris-outils et équipements de la maison des cadres. Étendue par arrêté du 11 juillet 1975 JORF 8 septembre 1975.	1900	116

22. Je cherche un accord d'entreprise dont je connais l'APE

- > Je sélectionne le fonds « accords d'entreprise »
 - Je saisis le code NAF ou le code APE dans la barre de recherche et je lance la recherche en cliquant sur la loupe (ou en faisant « Entrée »). (Exemple : 9603Z)

Effectuer une recherche dans :

Accords d'entreprise Dans tous les champs 9603Z

AFFINER LA RECHERCHE Par date de signature JJJJMM

RÉINITIALISER

RECHERCHE AVANCÉE



Résultat de recherche

103 résultat(s) trouvé(s) Periode Afficher 20 résultats par page

> ACCORD VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE (texte intégral)

Contenu du texte : [...] le siège social est 06 Faubourg de Niort - 51400 SAINT JEAN D'ANGELY - SIRET 39079540300071, APE 9603Z représentée par Monsieur et Madame, en leur qualité de Gérants, Et, d'autre part, L'ensemble des [...]

Code NAF ou APE : 9603Z

> UN ACCORD RELATIF AU VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (texte intégral)

Contenu du texte : [...] B. SAULLEAU, dont le siège social est 43 Rue du Belvédère 83200 PONTENAY, SIRET 78309042900013, APE 9603Z représentée par Monsieur et Madame xxx, en leur qualité de Gérants, Et, d'autre part, L'ensemble [...]

Code NAF ou APE : 9603Z

23. Je cherche à partir d'un terme incomplet

- > Je sélectionne le fonds « Texte consolidé » et le champ « Dans les numéros de texte »
 - o Je saisis une partie du numéro de texte (Exemple : 2018-54*)



Résultat de recherche



Je peux effectuer ce type de recherche sur les autres champs précis (titre, NOR, numéro de décision, etc.) de tous les fonds documentaires.

Pour le moment, cette option n'est pas disponible pour « Dans tous les champs ».

Ex :

- [financ*](#) « [Dans les contenus d'articles](#) »

- [indemni*](#) « [Dans les titres](#) »

24. J'ai besoin de surligner les éléments recherchés dans les textes

> Pour surligner les termes recherchés lorsqu'on consulte un texte, il est possible de cocher la case « surligner les termes recherchés » présente dans la barre d'action en haut de page.



Retour aux résultats Résultat suivant > Surligner les termes recherchés  IMPRIMER  COPIER LE TEXTE

LOI n° 2021-1039 du 5 août 2021 de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2020 (1)

🕒 Dernière mise à jour des données de ce texte : 07 août 2021
NOR : CCPX2107446L
[JORF n°0181 du 6 août 2021](#)
• [Accéder à la version initiale](#)



Retour aux résultats Résultat suivant > Surligner les termes recherchés  IMPRIMER  COPIER LE TEXTE

LOI n° 2021-1039 du 5 août 2021 de **règlement** du **budget** et d'approbation des comptes de l'année **2020** (1)

🕒 Dernière mise à jour des données de ce texte : 07 août 2021
NOR : CCPX2107446L
[JORF n°0181 du 6 août 2021](#)
• [Accéder à la version initiale](#)

25. Je cherche une table de concordance

> Je sélectionne par le menu :

- Autour de la loi > Codification > Tables de concordance



Une fois la page affichée, les différents codes se trouvent sur la gauche de l'écran.

26. Je cherche les échéanciers des décrets d'application

> Je sélectionne par le menu :

- Autour de la loi > Législatif et réglementaire > Application des lois ;
- Je sélectionne « Les lois » et ensuite la législature qui correspond à ma recherche



> Je peux également y accéder directement depuis la loi

Exemple : Loi 2015-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (1)

LOI n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (1)

• Dernière mise à jour des données de ce texte : 04 décembre 2020

NOR : ECOM1508457L

JORF n°0283 du 4 décembre 2020

* Accéder à la version initiale

Dossier Législatif - Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (ECOM1508457L)

27. Je cherche les dossiers législatifs

> Depuis la page d'accueil :

- Dans le bloc « Accès rapide », je clique sur le lien « Dossiers législatifs »



> Depuis la navigation du site :

- Autour de la loi > Législatif et réglementaire > Dossiers législatifs



28. Je cherche une directive et les mesures de transposition qui lui sont attachées

> J'utilise la barre de recherche et je saisis directement la directive recherchée
Ex : directive 2003/98/CE



- La recherche d'une directive n'appelle pas la suggestion
- La requête se lance en cliquant directement sur la loupe (ou en faisant entrer)

> La directive est proposée dans le résultat de recherche, un lien présent dans le texte permet de consulter le texte de la directive sur le site EUR-Lex et une rubrique permet d'accéder aux textes de transposition

Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public

JOUÉ L345 du 31 décembre 2003

* CELEX : 32003L0098

Directive européenne

[Consulter le texte de la directive sur Eurlex](#)

Résumé

La présente directive entre en vigueur le 31 décembre 2003. Elle est transposée dans leur droit interne par les États membres au plus tard le 1er juillet 2005. Transposition complète de la présente directive par les textes suivants : Ordonnance 2005-650 du 6 juin 2005, décret n° 2005-1755 du 30/12/2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 1978-753 du 17/7/1978.

29. Je cherche un texte européen ou international

The image shows two screenshots of the Légifrance website. The top screenshot shows the navigation menu with 'Droit et jurisprudence de l'Union européenne' selected, and two links below it: 'JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE' and 'JURISPRUDENCE DE L'UNION EUROPÉENNE'. The bottom screenshot shows the same website with 'Droit international' selected, and two links below it: 'JURISPRUDENCE CEDH' and 'JURIDICTIONS INTERNATIONALES'. Both screenshots include the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Légifrance Le service public de la diffusion du droit'.

> Pour chercher un texte (accord, traité, jurisprudence) européen / international, je sélectionne la rubrique « **Droit et jurisprudence de l'Union européenne** » ou « **droit international** » et clique sur les liens qui m'intéressent.



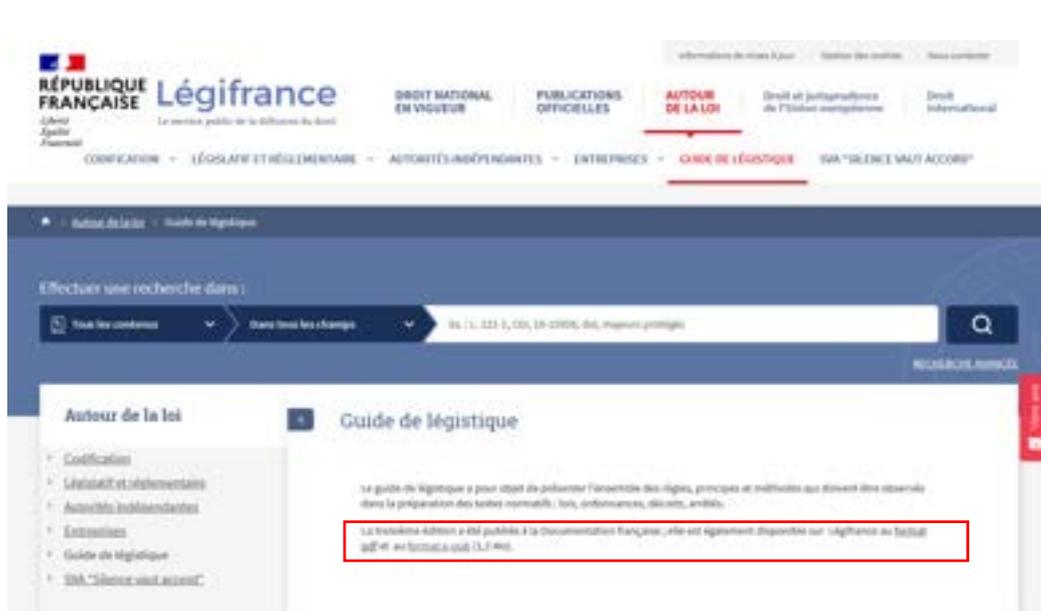
Ces liens renvoient vers des sites extérieurs (ex. Europa, Eur-lex...)

30. Je recherche le guide de légistique

> Le guide de légistique est consultable via le menu en allant sur « **autour de la loi** » puis « **guide de légistique** »



> Je clique sur le lien présent dans le texte affiché « **format pdf** » : le guide de légistique va alors s'afficher.

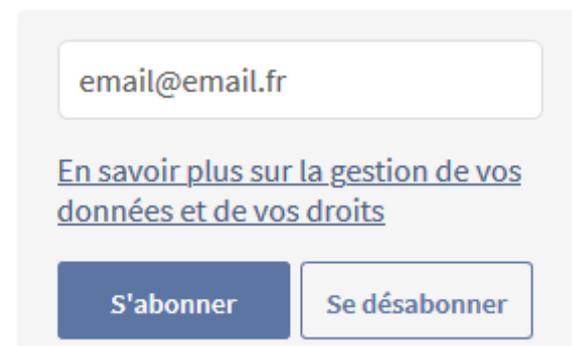


31. Je cherche à m'abonner ou me désabonner ou à modifier mon adresse d'abonnement de la réception du sommaire du *JORF*

S'abonner au JO en ligne 

> Je vais sur la page du sommaire du journal officiel via le menu **Publication officielles > Journal officiel**

- Je clique sur la mention « S'abonner au JO en ligne »
- Je saisis mon adresse email
- Je clique sur le bouton « S'abonner » ou « Se désabonner »



email@email.fr

[En savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits](#)

S'abonner Se désabonner



En cas d'abonnement / désabonnement, celui-ci ne sera effectif qu'après réception d'un courriel dans lequel un lien d'abonnement / désabonnement est présent et sur lequel il est obligatoire de cliquer.



En cas de modification d'adresse mail, vous devrez vous désabonner en suivant la procédure mentionnée ci-dessus. Après avoir cliqué sur le lien de désabonnement qui vous sera envoyé par mail, vous pourrez vous abonner à nouveau en suivant toujours la procédure décrite ci-dessus.

32. J'ai besoin de faire une recherche en utilisant les opérateurs ET/OU (1/2)

> Je peux sélectionner mes critères ou mots clés et les coordonner en utilisant les opérateurs booléens (ET/OU).



Exemple :

On recherche ici tous les textes parus au *Journal officiel* dont les titres :

- CONTIENNENT l'expression « code civil » ET le mot « mariage »,
- NE CONTIENNENT PAS l'expression « déclaration de nationalité » ET le mot « divorce ».

J'ai besoin de faire une recherche en utilisant les opérateurs ET/OU (2/2)

Les options possibles sont :

« **tous les mots** » : tous les mots saisis sont présents avec possibilité de régler la proximité des mots (aucune valeur = infini)

=> Ex. : *Jacques Martin* avec une proximité de 1 me permet d'afficher les textes comprenant ces 2 mots avec un espace.

« **expression exacte** » : l'expression saisie est présente à l'identique dans le texte recherché

=> Ex. : *dérogations aux mesures de protection du hamster commun* me permet d'afficher les 6 textes qui contiennent cette expression exacte.

« **un de ces mots** » : au moins un des mots saisis est présent dans le texte recherché

=> Ex. : *mariage divorce* me permet de remonter tous les textes comprenant les termes mariage OU divorce

« **Exclure ces mots** » : tous les mots saisis sont exclus

=> Ex. : *mariage divorce* me permet d'exclure tous les textes comprenant les termes mariage OU divorce

« **Exclure cette expression exacte** » : L'expression exacte est exclue (**Nouvelle option**)

=> Ex. *dérogations aux mesures de protection du hamster commun* me permet d'exclure tous les textes comprenant cette expression exacte



33. Je souhaite partager un résultat de recherche

> Lorsque j'effectue une recherche, en passant par la recherche globale ou avancée, je peux partager avec un collègue le résultat de cette recherche en lui envoyant l'URL qui s'affiche dans mon navigateur.

Exemple d'URL d'un résultat de recherche :

[https://www.legifrance.gouv.fr/search/jorf?tab_selection=jorf&query=%7B\(%40VISA_NOTICE%5Bt%22Transposition+de+directive%22%5D\)%7D&isAdvancedResult=true&datePublication=01%2F01%2F2015+%3E+31%2F12%2F2018&ministere=%C3%A9cologie&typePagination=DEFAULT&sortValue=SIGNATURE_DATE_DESC&pageSize=10&page=1&tab_selection=jorf#jorf](https://www.legifrance.gouv.fr/search/jorf?tab_selection=jorf&query=%7B(%40VISA_NOTICE%5Bt%22Transposition+de+directive%22%5D)%7D&isAdvancedResult=true&datePublication=01%2F01%2F2015+%3E+31%2F12%2F2018&ministere=%C3%A9cologie&typePagination=DEFAULT&sortValue=SIGNATURE_DATE_DESC&pageSize=10&page=1&tab_selection=jorf#jorf)

Il s'agit ici d'une recherche dans le fonds Journal officiel, sur les notices contenant « transposition directive » dont la nature de texte est "Décret" la période de publication est : entre le 01/01/2015 et le 31/12/2018, et l'émetteur le ministère de l'écologie

34. J'ai besoin de récupérer le contenu

> En cliquant sur le bouton « Copier le texte » présent en haut de page, le contenu de la page va être placé dans le presse-papier, je dois ensuite le coller (Ctrl+v (PC) ou Cmd+v (MAC) ou clic droit « coller le texte ») dans un document bureautique.



The screenshot shows a web interface for a French government document. At the top, there are navigation buttons: 'Retour au Sommaire du JO' and 'Texte suivant'. On the right, there are two icons: a printer icon labeled 'IMPRIMER' and a copy icon labeled 'COPIER LE TEXTE', which is highlighted with a red rectangular box. The main content area displays the title 'Décret n° 2020-1340 du 4 novembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté'. Below the title, there are several lines of text: 'NOR : PRMX2030171D', 'ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/11/4/PRMX2030171D/fo/texte', 'Alias : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/11/4/2020-1340/fo/texte', 'JORF n°9269 du 5 novembre 2020', and 'Texte n° 1'. To the right of this text is a blue button with a download icon and the text 'Extrait du Journal officiel électronique authentifié PDF - 174,3 Ko'. At the bottom of the page, there is a link labeled 'Version initiale'.



Le contenu peut être collé dans un document bureautique ou dans un outil de messagerie, etc.

35. J'utilise les raccourcis pour faire une recherche par période

- > Je peux effectuer rapidement une recherche sur un mois ou une année complète
- En saisissant comme date de début « 05/2019 » et en appuyant ensuite sur la touche de tabulation (ou en cliquant sur valider, ou en cliquant à l'extérieur du calendrier), les champs indiquent alors la période du 01/05/2019 au 21/05/2019
 - En saisissant comme date de début « 2019 » et en appuyant ensuite sur la touche de tabulation (ou en cliquant sur valider, ou en cliquant à l'extérieur du calendrier), les champs indiquent alors la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

The diagram illustrates the search period selection process. It shows two states of a date selection interface, connected by a blue arrow pointing from left to right.

Left State: The interface is titled "Date ou période de signature". Below the title, it specifies the format: "Format JJ/MM/AAAA, MM/AAAA ou AAAA". The input field contains "2019" and is followed by a calendar icon and a right-pointing arrow. To the right of the arrow is the format "JJ/MM/AAAA" followed by another calendar icon. Below the input field are two buttons: "RÉINITIALISER" (with a refresh icon) and "Valider".

Right State: The interface is the same as the left state, but the input field now contains "01/01/2019" and the format field contains "31/12/2019".